

**Autorisation d'utilisation de l'image
pour le festival de courts-métrages
de la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher**

Court de Cher # 2

La loi nous impose de demander une autorisation chaque fois que nous voulons diffuser une photographie ou une vidéo d'un individu. Dans le cadre du festival de courts-métrages organisé par l'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher Léo Lagrange, les organisateurs seront amenés à promouvoir cet évènement (presse, sites internet : CCBVC, LLO, Accueil Jeunes, réseaux sociaux, cinéma). Si vous préférez que l'image de votre jeune n'apparaisse pas sur ces différents vecteurs de communication, vous pouvez ne pas remplir cet imprimé.

Je, soussigné(e),

Demeurant à

Parent ou tuteur légal de

Déclare autoriser l'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher Léo Lagrange à :

- Photographier ou filmer mon jeune dans le cadre du festival de courts-métrages de la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher
- Reproduire ou diffuser ces images sur les supports suivants : presse, sites internet : CCBVC, LLO, Accueil Jeunes..., réseaux sociaux, cinéma.

Fait à :

Le :

Signature des responsables légaux et de votre enfant, précédée de la mention « lu et approuvé »